



Basse-Terre, le 2 avril 2019

Les emplois francs, mode d'emploi

Le dispositif des emplois francs permet à toutes les entreprises ou associations affiliées à l'assurance chômage, qui recrutent un demandeur d'emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), de bénéficier d'une aide financière, qui peut s'élever pour un temps plein à :

- 5 000 €/par an sur 3 ans pour une embauche en CDI,
- 2 500 €/ an sur 2 ans pour une embauche en CDD de plus de 6 mois.

L'entreprise ou l'association n'a pas besoin d'être située dans un quartier prioritaire pour bénéficier de cette prime à l'embauche.

> Les trois conditions pour la personne recrutée :

- être inscrit à Pôle emploi
- signer le contrat avant le 31/12/2019
- résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Ce critère peut être vérifié sur le site dédié : <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville>

> Les deux cas de figures pour l'employeur :

- Le candidat est déjà choisi : il est bien inscrit à Pôle emploi et son lieu de résidence dans un quartier éligible a été vérifié sur le site dédié, la démarche est ensuite réalisée par mail : emploisfrancs.pole-emploi@tessi.fr
ou par envoi courrier : Pôle emploi services TSA 43836 - 92891 NANTERRE CEDEX 9
- Le candidat n'est pas sélectionné : une annonce peut être déposée au 39 95 ou à l'agence Pôle emploi la plus proche, par l'employeur. Ce dernier ne doit pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les 6 derniers mois, ou avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 mois précédant l'embauche sur le poste à pourvoir.

> Pour bénéficier de cette aide, le formulaire téléchargeable à l'adresse suivante doit être rempli et envoyé à Pôle emploi au plus tard deux mois après la signature du contrat de travail :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/formulaire-emploisfrancs_re.pdf

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

Twitter.com/prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32